



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Affaire suivie par : Cédric PETITJEAN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines
Téléphone : 03 80 44 84 27
Courriel : sg@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Division des personnels enseignants

Dijon, le 1^{er} décembre 2023

Le recteur

à

Mesdames et messieurs les personnels
nés entre 1956 et 1962 et exerçant un métier
ou une discipline susceptibles d'avoir été exposés
aux poussières d'amiante

Objet : suivi médical de l'exposition aux poussières d'amiante des agents de l'Etat

Du fait de l'**activité que vous exercez ou de la discipline que vous enseignez, vous avez pu être exposé(e) aux poussières d'amiante**. Pour cette raison, il vous est proposé de procéder à une évaluation de cette exposition en vue de bénéficier, si nécessaire, d'une surveillance médicale renforcée.

Pour ce faire, vous êtes invité(e) à **renseigner, de la manière la plus précise possible le questionnaire** d'auto évaluation disponible sur [le site académique](#). Pour améliorer la lisibilité des réponses, vous êtes invité(e) à saisir vos réponses dans le formulaire dématérialisé avant de l'imprimer.

Pour que l'évaluation de votre situation soit la plus précise possible, vous veillerez à détailler les informations suivantes :

- les métiers exercés, ou les corps, spécialités ou disciplines enseignées,
- les activités et matériaux susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Après l'avoir complété et imprimé, vous le **mettez sous enveloppe cachetée et libellée** à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Dijon
Division des personnels enseignants
2 G rue du Général Delaborde
21000 DIJON.

Vous remettrez cette enveloppe à votre chef d'établissement ou de service avant le 22 décembre 2023.

Je vous précise que votre questionnaire sera rendu anonyme par la division des personnels enseignants de l'académie pour garantir la confidentialité des réponses. Après analyse par un bureau d'études et de recherches en santé publique indépendant, la division des personnels enseignants vous communiquera les résultats de l'évaluation. Si votre niveau d'exposition à l'amiante le justifie, un rendez-vous auprès du médecin de prévention pour mettre en place le suivi médical adapté à votre situation vous sera proposé.

Pour toute question concernant votre participation à cette consultation ou le remplissage du questionnaire, vous êtes invité(e) à contacter la division des personnels enseignants de l'académie de Dijon à l'adresse suivante : dpe@ac-dijon.fr.

**Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,**

Cédric PETITJEAN